



N.REF : JJG/CB
DC N° 08.176

DECISION

***Concernant la réalisation d'un prêt de 1 066 000 €
auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres
(Construction d'une usine de traitement des pesticides -Budget eau potable-)***
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°08.0333 en date du 31 Mars 2008 rendu exécutoire le 1^{er} Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2008 (N°08/003) déposée à la Sous-préfecture de ROCHEFORT le 31 Mars 2008,

. Vu la consultation faite auprès de différents établissements bancaires,

. Vu la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} – Pour financer la construction d'une usine de traitement des pesticides –Budget Annexe Eau Potable-, la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt de 1 066 000 €

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 066 000 €

Durée : 30 Ans

Echéances : Trimestrielles

Frais de dossier : néant

Parts sociales : néant

Décompte des intérêts : sur la base 360/360

Taux d'intérêts : 4,81 %

Coût global : 2 019 373,98 €

ARTICLE 2 – De signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juin 2008

Fait à ROYAN, le 16 juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT